À l'attention de Madame Amélie VERDIER
Directrice générale des Finances Publiques
A l'attention de Monsieur Guillaume ROBERT
Directeur général-adjoint des Finances Publiques
Direction générale des Finances Publiques
139 rue de Bercy
Bâtiment Colbert Teledoc 341
75572 PARIS cedex 12

VERSAILLES, le 16 novembre 2026

Objet : demande d'intervention suite à l'opposition intersyndicale aux fermetures de sites dans le département des Yvelines.

Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur général adjoint,

Les organisations syndicales représentatives des Yvelines, unies dans cette démarche et représentant l'ensemble des agents, souhaitent attirer solennellement votre attention sur la situation préoccupante du réseau des finances publiques dans notre département au regard de l'adaptation du réseau territorial (ART).

Dans le cadre des projets de restructurations présentés tant en CSAL qu'en FS, la direction locale a fait le choix d'engager, entre autre, la fermeture de plusieurs implantations territoriales d'ici 2030. En particulier la fermeture du site de Houilles au 01/09/2029, la dégradation de la situation du site des Mureaux avec le transfert du SGC à Mantes au 01/09/2027, la fermeture du site de Plaisir avec un transfert à Rambouillet au 01/09/2028.

Mettre fin aux antennes des trésoreries hospitalières de Poissy/Saint-Germain et de Rambouillet nuirait aux services rendus aux hôpitaux concernés, quant au retour du SDIF sur le site de Versailles cela dégraderait le service, dont les résultats restent très fragiles en raison de la spécificité de la mission, de la formation nécessaire pour les agents concernés, la majorité des agents du site de Rambouillet ne suivront pas la mission. L'expérience désastreuse quant aux résultats du transfert du CDIF à Rambouillet doit nous servir de leçon pour ne pas recréer les conditions d'un délitement du service foncier des Yvelines.

Pour votre complète information, vous trouverez en pièces jointes les documents du CSAL et de la FS, ainsi que les déclarations liminaires des soussignés.

Cette orientation suscite une opposition ferme et unanime de l'ensemble des représentants des personnels, ainsi qu'une vive inquiétude chez les agents et les usagers, ainsi que beaucoup d'expectatives chez les élus locaux.

Nous estimons que cette décision locale va à l'encontre des exigences d'un service de proximité de qualité, accessible à l'ensemble des usagers et plus particulièrement des populations fragiles, mais aussi des collectivités locales. Elles entraînent également une dégradation majeure des conditions de travail des agents, contraints à des mobilités géographiques et fonctionnelles subies, tout en fragilisant l'exercice même des missions.

Cette réforme fait suite au NRP, qui a réduit de 50 % le maillage territorial, à ce jour le Directeur des Finances Publiques des Yvelines considère que le travail de réforme est inachevé. Il s'agit d'une parfaite méconnaissance du territoire, de sa population et de la situation des agents. Cette réforme brisera non seulement les collectifs de travail mais aura un impact indéniable sur la vie quotidienne des personnels.

Il est fait fi des risques psychosociaux inhérents à toute restructuration,la direction générale dans le guide sur la prévention des risques psychosociaux constate leur augmentation et montre leur lien avec les conditions de vie au travail et avec les récentes évolutions de l'organisation du travail (individualisation et affaiblissement des collectifs de travail, intensification du travail…). Les RPS interrogent donc le travail dans son ensemble, or nous avons déjà, par le passé, eu à traiter de deux tentatives de suicide, dont une sur le site des Mureaux.

Par ailleurs, nous connaissons sur tous les sites concernés des personnels fragiles. Nous lançons solennellement l'alerte parce cette réforme dégraderait non seulement les conditions de vie au travail des agents, mais exploserait leur vie toute entière. En effet rallonger la distance domicile travail d'une heure, augmentera le risque routier, grèvera le budget et désorganisera la vie quotidienne des familles.

Malgré nos alertes répétées lors des instances de dialogue social, la direction départementale maintient une position figée, refusant les propositions portées par les représentants du personnel afin de préserver le maillage territorial. La situation des Yvelines présente des particularismes dont il faut tenir compte tant de sa géographie : 13 fois plus important que les Hauts de Seine, 1,8 fois plus vaste que le Val d'Oise, que par le nombre de communes : 259 communes pour les Yvelines, contre 36 pour les Hauts de Seine. Il nous apparaît essentiel de mettre l'accent sur les enjeux fiscaux du département des Yvelines, qui est dans les 3 premiers contributeurs en matière d'IFI, et dans les 4 premiers en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

C'est pourquoi nos organisations syndicales en appellent aujourd'hui au soutien de la Direction générale afin de reconsidérer les choix locaux, qui résultent d'une méconnaissance totale de la situation des quartiers paupérisés et des contraintes en matière de transport dans le département des Yvelines. Dans les documents fournis aux diverses instances, il apparaît clairement que l'ART éloignerait 90 % des agents de leur lieu de travail, les choix faits par le DDFIP des Yvelines sont des choix dogmatiques au mépris des agents, des redevables et des collectivités locales. L'ensemble des représentants du personnel dénonce les choix arbitraires fait depuis une carte sur un bureau,

qui sont l'expression d'un mépris total pour les agents et le maintien coûte que coûte du projet d'ART malgré tous nos arguments avec un parfait cynisme. Ne saurait être considéré comme l'expression des agents du SGC des Mureaux quant à leur souhait de voir la fusion anticipée d'un an avec la SGC de Mantes, quand le DDFIP leur précise qu'aucun agent ne viendra remplacer les agents partants en retraite ou en mutation et en les acculant à choisir sur le champ la fusion anticipée faute de solution de travail satisfaisante pour remplir leur mission au service des collectivités locales.

Nous demandons solennellement la suspension de ces projets de fermeture et l'ouverture d'une véritable concertation permettant d'assurer le maintien des sites et des emplois sur notre territoire.

Dans l'attente de votre intervention et restant à votre disposition pour vous exposer si besoin, plus en détail, la situation de notre direction, recevez Madame la Directrice générale et Monsieur le Directeur général adjoint, l'expression de notre haute considération.

Pour les organisations syndicales départementales :

Solidaires	FO	CFDT	CFTC	CGT
Isabelle WENGER-ARTZ	Alain BOUM	Renan FARGE-LE-BOUSICAUD	Marie-Laure GALLICE	Mickaël HATIK